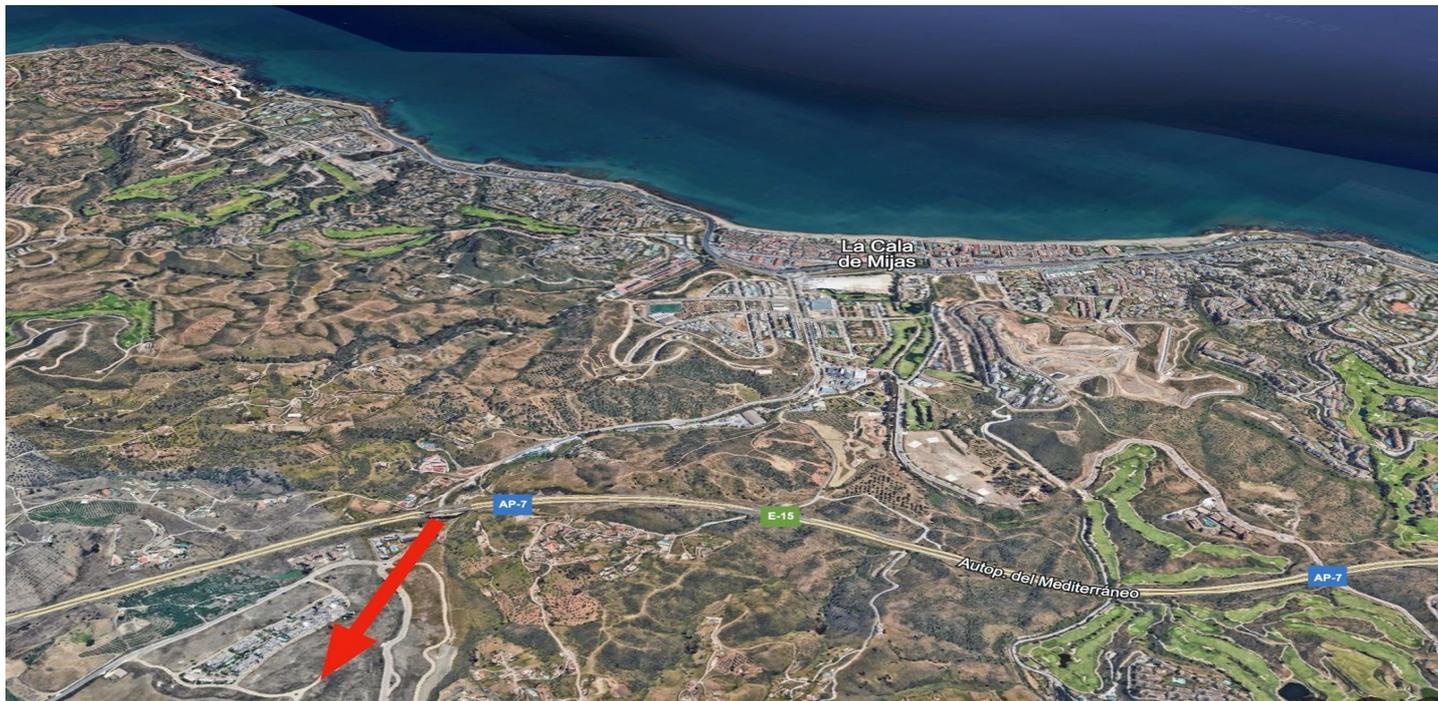




Complot résidentiel à vendre à Mijas Costa, Mijas

1 300 000 €

Référence: R4930801 Terrain: 5 182m²





Costa del Sol, Mijas Costa

AMÉNAGEMENT URBAIN Le terrain est classé selon le Texte Révisé du PGOU de MIJAS, définitivement approuvé le 28/11/2013, comme Terrain Urbain Consolidé, avec classification ADS-2 (ZONE DE LOGEMENTS UNIFAMILIAUX JUMELÉS, SOUS-ZONE 2). Correspondant à un indice de constructibilité maximal de 0,46 mt/m². Le 29 octobre 2001, le dossier d'adaptation du Plan d'Aménagement Partiel a été définitivement approuvé. Le 28 mars 2003, la Modification du dossier d'adaptation du Plan Partiel a été définitivement approuvée. Le 22 août 2003, le précédent projet de compensation du PGOU pour Mijas et le secteur actuel a finalement été approuvé, dans lequel apparaît la parcelle désignée, correspondant à un nombre maximum de 16 logements.

URBANISME ET NOTATION DES BÂTIMENTS. La réglementation générale d'urbanisme de Mijas et les réglementations spécifiques suivantes de la classification ADS-2 qui leur correspondent, contenues dans le chapitre 6 du titre V du PGOU et résumées ci-dessous, s'appliquent à ces terrains :

- Maison jumelée unifamiliale ADS-2
- Parcelle minimum 150 m² /3000m² - Diamètre du cercle 40 m. (immeuble en parcelle mitoyenne).
- Longueur minimale de façade 7,00 mètres.
- Séparation de la limite publique Alignée ou séparée de 3,00 mètres
- Séparation de la profondeur de la parcelle de 4,00 mètres (Art. 272.4)
- Occupation hors sol 60%
- Nombre maximum d'étages 2 étages
- Hauteur maximale 7,00 mètres
- Profondeur maximale 20 mètres
- Typologie en terrasse
- Constructibilité 2 684,34 m²tS
- Nombre minimum de places de stationnement 24 places

Usage dominant : Maison individuelle et unifamiliale isolée Usages complémentaires et compatibles : Ceux définis dans l'article sur les « Types d'usages » de l'Art. 269.- Chapitre 19 du Titre II des présentes Normes avec les numéros : 2, 4 (exclusivement les bureaux destinés aux bureaux professionnels rattachés au domicile) , 5 (Commerce de 1 à nécessité), 7, 8 (sauf salles de fêtes, discothèques et assimilés), 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

PROJET RECOMMANDÉ : Description : Le projet immobilier le plus probable est la construction de 16 maisons jumelées et jumelées unifamiliales, avec deux étages au-dessus du sol. L'espace non occupé par le bâtiment serait utilisé pour des jardins et des espaces ouverts, ainsi que pour des zones de stationnement. Les maisons auraient une superficie maximale construite de 165 m² qui permettrait le développement de maisons avec 3 ou 4 chambres et 3 ou 4 salles de bains, sur des parcelles d'environ 320 m² avec la possibilité d'installer une piscine privée, un espace de loisirs et suffisamment espace pour une aire de loisirs. parking privé pour deux véhicules.



Spécification:

Caractéristiques

Parquet

Meubles

Non meublé

Climatisation

Chauffage central

Vues

Mer